

Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance (2026-2035)

Foire aux questions (FAQ)

Mars 2026

1. En tant que fournisseur de services, que puis-je faire pour soutenir le Plan décennal?

Le Plan décennal établit l'orientation de notre travail collectif pour les dix prochaines années. Il est donc important que ses priorités, ses buts et ses objectifs soient bien compris par les intervenants dans le secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance. Pour aider à faire passer les messages, vous pouvez transmettre le Plan décennal :

- au conseil d'administration
- aux employés
- aux tables communautaires
- aux clients
- aux partenaires.

Vous pouvez également harmoniser vos plans stratégiques au Plan décennal. Nous travaillerons ainsi ensemble, en tant que communauté, pour atteindre les objectifs du Plan décennal. Il sera disponible à [Ottawa.ca](https://ottawa.ca) à compter du 9 avril 2026.

2. En quoi consiste le Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance (2026-2035)?

Le Plan décennal est un cadre stratégique qui énonce les priorités, les buts et les objectifs communs aux partenaires communautaires, à la Table de direction sur le logement et l'itinérance et à la Ville pour 2026 à 2035. Le Plan décennal actualisé comprend une vision à long terme, six principes directeurs, trois priorités générales, sept buts et dix-huit objectifs et résultats, qui sont complétés par des cibles et des indicateurs de rendement clés. Il oriente la façon dont nous nous attaquerons aux problèmes de logement et d'itinérance dans la communauté et mesurerons nos progrès.

3. Pourquoi actualiser le Plan décennal?

Faire le point permet de s'adapter à l'évolution des priorités et d'aligner stratégiquement les ressources sur des objectifs communs. Cela étant dit, la *Loi sur les services de*

logement exige que toutes les municipalités ontariennes aient un plan décennal et le mettent à jour tous les cinq ans. Comme le précédent plan a été approuvé en 2020, c'est en 2025 que nous avons commencé la mise à jour à mi-parcours.

4. Qu'est-ce que la Table de direction sur le logement et l'itinérance et quel est son rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan décennal?

La Table de direction sur le logement et l'itinérance est un groupe de travail dirigé par une direction générale. Il est composé de 18 dirigeants représentant divers secteurs du réseau du logement et de la lutte contre l'itinérance, notamment les jeunes, la justice, l'aide aux nouveaux arrivants, la santé communautaire, la violence fondée sur le genre, le logement et l'itinérance, ainsi que la Coalition autochtone d'Ottawa, l'Alliance pour mettre fin à l'itinérance Ottawa, Logement communautaire d'Ottawa et le Réseau de logements sociaux d'Ottawa.

Dans le cadre du Plan décennal, ce groupe de travail est chargé de concevoir conjointement la mise à jour du plan et un examen annuel visant à établir les priorités et à arrimer le financement en conséquence, en plus d'agir à titre consultatif pour orienter la mise en œuvre du Plan décennal.

Pour en savoir plus sur la Table de direction, notamment sur ses membres, consultez son [site Web](#). Si vous avez des questions, écrivez à info@HHLTOttawaTDLI.ca.

5. Quels sont les objectifs et les priorités du Plan décennal?

Le plan actualisé conserve les trois grandes priorités du plan précédent : chacun a un chez soi, tous ont l'aide dont ils ont besoin et nous travaillons ensemble. Il garde en plus le cap sur les buts qui suivent.

- Préserver le parc de logements existant dans la collectivité.
- Accroître l'offre de logements collectifs.
- Améliorer l'accès aux logements abordables.
- Prévenir la perte du logement.
- S'assurer que les expériences de l'itinérance sont brèves et non récurrentes et veiller à offrir des refuges.
- Créer un réseau intégré de logement et de lutte contre l'itinérance.
- Fortifier le réseau grâce aux partenariats, à la recherche et à l'innovation.

Le plan actualisé est résumé à l'annexe A à la fin du présent document.

6. Quels sont les principaux changements apportés au plan?

Voici les principaux changements apportés au plan.

- **Approche conçue conjointement** : Ce plan a été conçu en collaboration avec la Table de direction sur le logement et l'itinérance. C'est un groupe de travail dirigé par une direction générale qui est composé de 18 dirigeants représentant

notamment les jeunes, la justice, l'aide aux nouveaux arrivants, la santé communautaire, la violence fondée sur le genre, le logement et l'itinérance, ainsi que la Coalition autochtone d'Ottawa, l'Alliance pour mettre fin à l'itinérance Ottawa, Logement communautaire d'Ottawa et le Réseau de logements sociaux d'Ottawa.

- **Actualisation de la structure du plan :** Le plan repose sur une structure optimisée qui comprend maintenant une vision actualisée, de nouveaux principes directeurs, des priorités, des buts, ainsi que de nouveaux objectifs, résultats, cibles et indicateurs de rendement clés. Elle offre un cadre stratégique à long terme dont les orientations demeureront stables jusqu'au terme du plan.
- **Révision de la conception du plan :** Plus court et plus clair, le plan présente les renseignements d'une façon accessible et facile à comprendre pour les membres de la communauté. Les membres du personnel et de la communauté peuvent ainsi s'adapter à l'évolution des besoins en élaborant chaque année un plan de travail qui précise les axes à adopter pour soulager les pressions pendant l'année en cours.
- **Plans de travail annuels :** Le plan de travail annuel servira à mettre en œuvre le Plan décennal. La Ville et la Table de direction sur le logement et l'itinérance collaboreront pour établir des mesures détaillées assorties d'échéances afin de concrétiser les priorités et les buts stratégiques à long terme. Elles réviseront et actualiseront le plan chaque année afin d'offrir la souplesse nécessaire pour répondre à l'évolution des besoins et du contexte, tout en priorisant et en adaptant les mesures chaque année sans modifier la structure stratégique globale du Plan décennal. Le plan de travail annuel sera orienté en fonction des besoins dans la communauté et modulé en fonction de ce qui est faisable d'après les ressources disponibles et les résultats des efforts de sensibilisation. La Ville travaillera également avec la Société de logement communautaire d'Ottawa pour élaborer un plan stratégique qui appuie les objectifs du Plan décennal en matière de logement communautaire.
- **Actualisation de l'approche pour les cibles et l'évaluation des progrès :** L'introduction de cibles et d'indicateurs de rendement clés, tant au niveau des priorités que des objectifs, permettra de mesurer concrètement les progrès accomplis, tout en évaluant les besoins de la communauté par rapport aux ressources disponibles.

7. Qui sont les personnes au cœur du Plan?

Le Plan décennal vise principalement à répondre aux besoins des personnes à revenu faible ou modeste en matière de logement et d'itinérance. Loin de se limiter aux besoins d'un groupe en particulier, il adopte une approche globale des enjeux du logement et de l'itinérance. La portée du Plan décennal est décrite à l'annexe B à la fin du présent

document et comprend le réseau de refuges, dont les refuges d'urgence et les logements de transition, ainsi que les logements communautaires, dont les logements sociaux, abordables et accompagnés de services de soutien. Il est également important de noter que la Ville a d'autres plans pour soutenir l'aménagement de logements et l'accélération de la construction de logements de manière plus générale, notamment le Plan officiel.

8. Comment le Plan décennal a-t-il été élaboré?

Le Plan décennal actualisé repose sur l'analyse de différentes données, notamment [l'évaluation des besoins en logements de 2024](#), le [dénombrement ponctuel de 2024](#) et des consultations sectorielles et communautaires. La Ville et la Table de direction ont élaboré conjointement un plan de consultation des dirigeants du secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance, y compris des personnes ayant une expérience vécue actuelle ou passée. Il comprenait notamment un webinaire, des séances d'une journée et d'une demi-journée, des sondages et des contacts directs avec des personnes ayant une expérience vécue actuelle ou passée. Les membres du public ont également orienté l'actualisation du Plan décennal en participant à un sondage public, à une séance d'information virtuelle et à des séances portes ouvertes organisées dans toute la ville. Il est possible de consulter un rapport sur ce que nous avons appris dans [Participons Ottawa](#) pour obtenir plus de renseignements.

Éclairé par les multiples consultations, le Plan décennal actualisé est ainsi le fruit du travail conjoint de la Ville et de la Table de direction sur le logement et l'itinérance, qui a vu le jour en juin 2025 ([Note de service : Table de direction sur le logement et l'itinérance](#)).

9. Comment le Plan décennal sera-t-il financé et maintenu à long terme?

Le premier plan financier à long terme pour les services de logement de la Ville ([ACS2021-FSD-FIN-0001](#)) a été approuvé par le Conseil en 2021 pour orienter les décisions et veiller à ce que les ressources financières soient arrimées aux objectifs établis dans le Plan décennal pour 2020 à 2030 qui a été approuvé par le Conseil le 15 juillet 2020.

La mise à jour du plan financier à long terme pour les services de logement de 2025 à 2030 ([ACS2024-FCS-FIN-0011](#)) a été approuvée par le Conseil le 13 novembre 2024 et fait le point sur ce plan financier et le Plan décennal en ce qui concerne les coûts, le financement et les stratégies pour les six années restantes.

Le plan financier à long terme sera de nouveau mis à jour au cours du prochain mandat du Conseil, soit entre 2027 et 2030. Le plan de financement actualisé décrira les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés dans le Plan décennal à tous les ordres de gouvernement.

10. Comment les progrès seront-ils évalués, documentés et communiqués à la communauté?

Le Plan décennal comprend des indicateurs de rendement clés et des cibles d'orientation qui décrivent la tendance que nous espérons voir se dessiner : augmentation, diminution ou stabilité d'un indicateur de rendement clé. Au fil de la mise en œuvre du plan actualisé, nous continuerons de renforcer et de peaufiner les systèmes de données permettant de suivre les progrès réalisés dans l'écosystème de services intégrés. Les rapports d'étape annuels demeureront accessibles au public et un tableau de bord destiné au public est en cours d'élaboration pour présenter les progrès réalisés par rapport à ces indicateurs.

11. Comment le Plan décennal soutient-il l'ensemble des solutions de logement?

Priorité 1 : Chacun a un chez soi

La priorité 1 du plan – chacun a un chez soi – comprend trois buts. Le premier est de *préserver le parc de logements existant*. Plus de 25 000 logements ont été aménagés grâce à des décennies d'investissements publics et font l'objet d'un accord avec la Ville. Sans investissements suffisants dans les réparations, les rénovations et les réaménagements réfléchis, nous risquons de perdre de précieux actifs. Investir dans la préservation des logements communautaires permet de garantir que ces logements restent sûrs, dignes et durables pour les résidents actuels et ultérieurs.

Le deuxième but vise à *accroître l'offre de logements collectifs* en construisant davantage de logements locatifs abordables et en offrant des services de soutien. Les données montrent que la population d'Ottawa continue de croître et que les revenus ne progressent pas au même rythme que les loyers. Nous devons donc préserver ce que nous avons et continuer d'aménager davantage de logements abordables afin d'assurer la stabilité et l'accessibilité à long terme des logements pour les résidents. Nous savons également ce que nous avons et nous devons tirer parti des outils financiers et de planification et travailler avec divers fournisseurs de logements afin d'augmenter l'offre.

Le troisième but vise à *améliorer l'accès aux logements abordables* en élargissant la gamme d'outils qui aident les gens à avoir les moyens de se loger et à conserver leur logement grâce à des mesures comme les prestations de logement transférables, les allocations de logement et l'aide au loyer. En renforçant et en élargissant ces outils, nous pourrions aider davantage de gens, réduire l'instabilité du logement et promouvoir un véritable choix en matière de logement.

Priorité 2 : Tous ont l'aide dont ils ont besoin

La priorité 2 du plan – tous ont l'aide dont ils ont besoin – comprend deux buts. Le premier consiste à *prévenir la perte de logement* en intervenant davantage en amont et

en reconnaissant que les gens sont moins stressés et mènent une vie plus stable lorsqu'ils gardent leur logement, ce qui réduit en outre la demande sur le réseau de refuges. Pour prévenir la perte de logements, il faut aider les personnes qui vivent dans un logement privé à conserver leur logement, ainsi que celles qui vivent dans les quelque 25 000 logements communautaires, où il y a plus de possibilités de travailler avec le fournisseur de logement et le ménage pour maintenir le logement déjà abordable.

Le deuxième but est axé sur l'intervention une fois qu'une personne a perdu son logement et pourrait être entrée dans le réseau de refuges. L'idée est de *s'assurer que les expériences de l'itinérance sont brèves et non récurrentes et d'offrir des refuges*. Pour y parvenir, il faut orienter tant les gens en situation d'itinérance que dans un logement d'urgence ou de transition vers le soutien qui s'impose en reconnaissant que ces efforts réduisent le traumatisme et permettent de retrouver plus rapidement une certaine stabilité.

Priorité 3 : Nous travaillons ensemble

La priorité 3 du plan – nous travaillons ensemble – comprend aussi deux buts. Le premier vise à *créer un système intégré de logements et de lutte contre l'itinérance* qui donne aux gens accès à un soutien coordonné plutôt qu'à des services fragmentés ou cloisonnés. Il reconnaît que l'itinérance et l'instabilité du logement sont des problèmes complexes et souvent liés à d'autres difficultés comme les problèmes de santé, l'isolement social, l'instabilité de l'emploi, les questions de sécurité et la diminution du bien-être. Il vise à faire concorder les politiques, le financement et la prestation de services entre les partenaires afin d'offrir aux gens une expérience intégrée et d'améliorer l'efficacité et les résultats tant au niveau individuel qu'au niveau du système.

Le deuxième but vise à *fortifier le réseau de logements et de lutte contre l'itinérance* grâce aux partenariats, à la recherche et à l'innovation afin d'apporter des réponses plus efficaces et fondées sur des données probantes aux défis croissants touchant l'instabilité du logement. En renforçant la capacité d'utiliser des données pour orienter la planification et la prise de décisions, il est possible de mieux cerner les besoins, d'allouer plus efficacement les ressources et d'évaluer les résultats de façon plus cohérente. Il est alors aussi possible d'allouer les ressources limitées là où elles auront le plus d'incidence.

12. Comment le Plan décennal soutient-il les groupes privés d'équité?

Nous avons élaboré le plan en tenant compte du fait que les problèmes de logement et l'itinérance touchent de manière disproportionnée les groupes privés d'équité. Il comprend le principe directeur « équité et inclusion » : nous recensons, réduisons et supprimons les obstacles systémiques, nous tâchons d'inviter les groupes systématiquement exclus et nous faisons la promotion de l'équité des services de

logement et de lutte contre l'itinérance dans lesquels les personnes en cause sont valorisées, respectées et autonomisées. Ce principe directeur, ainsi que les cinq autres, constituent des engagements communs entre les partenaires communautaires, la Table de direction et la Ville pour faire progresser les priorités et les buts énoncés dans le Plan décennal et guider tous les aspects de la prise de décisions, de la planification et de la prestation de services.

Le Plan décennal ne contient pas d'engagements, de résultats ou de cibles distincts pour l'équité, la diversité et l'inclusion. L'objectif de servir les groupes privés d'équité et de prioriser les personnes les plus vulnérables est plutôt intégré de façon transversale à l'ensemble du cadre stratégique. Au fil de la mise en œuvre du plan actualisé, nous incluons dans le plan de travail des mesures spécifiques pour soutenir des groupes privés d'équité. Dans la mesure du possible, les données et les cibles seront ventilées par groupes privés d'équité afin de mieux comprendre l'impact de nos interventions en matière de logement et d'itinérance. La Table de direction s'est engagée à élaborer un cadre d'équité, de diversité et d'inclusion qui est adapté aux défis uniques dans le secteur du logement et de l'itinérance. Il servira de boussole pour élaborer le plan de travail et appliquer ses mesures au fil du temps.

Le Plan décennal agit également en synergie avec des stratégies municipales spécifiques à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à l'appartenance, notamment la Stratégie de lutte contre le racisme, le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités, la Stratégie de réduction de la pauvreté et la Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres.

13. Comment l'expertise des personnes ayant une expérience vécue passée ou présente a-t-elle été intégrée à l'étape de l'élaboration du Plan décennal?

Il était clair pour nous qu'un plan actualisé véritablement percutant doit mobiliser des personnes ayant une expérience vécue passée ou présente à chaque étape du processus. La Table de direction sur le logement et l'itinérance compte deux membres ayant cette expérience. Grâce à leur participation et à leur contribution aux travaux, l'actualisation du Plan décennal tient compte des expériences de membres de la communauté qui ont été directement confrontés au système de logement et d'itinérance. Ces membres ont également collaboré avec l'équipe de direction experte de l'Alliance pour mettre fin à l'itinérance Ottawa afin de formuler des commentaires supplémentaires. Ils ont ainsi mobilisé directement des personnes ayant une expérience vécue passée ou actuelle de l'itinérance.

14. Comment les agences et le personnel de première ligne seront-ils soutenus dans le cadre du Plan décennal, notamment en ce qui concerne le perfectionnement et le bien-être des effectifs?

Les précédentes versions du Plan décennal ont ciblé principalement les bénéficiaires – soit les personnes qui accèdent aux services ou attendent d’y accéder. La version actualisée élargit la portée pour inclure les personnes qui travaillent dans le système. Le principe directeur « souci de la personne » vise à accorder la priorité aux gens dans le cadre de chacun de nos gestes. Pour ce faire, il faut placer tant les fournisseurs que les bénéficiaires de services au cœur de la prise de décisions et de la prestation des services. Ce principe directeur, ainsi que les cinq autres, constituent des engagements communs entre les partenaires communautaires, la Table de direction et la Ville pour faire progresser les priorités et les buts énoncés dans le Plan décennal et guider tous les aspects de la prise de décisions, de la planification et de la prestation de services.

De plus, nous avons associé l’objectif de « travailler en collaboration avec les partenaires qui assurent des services favorisant la santé, la vie sociale, l’emploi, la sécurité et le bien-être nécessaires pour les ménages qui ont accès aux services et pour les personnes qui assurent les services » au but visant à créer un système intégré de logements et de lutte contre l’itinérance indiqué à la priorité 3. Il vise notamment à accroître le nombre de projets et de partenariats stratégiques formalisés avec les secteurs connexes pour soutenir les fournisseurs de services, et fera l’objet d’un suivi dans les rapports d’étape annuels sur le Plan décennal.

15. Quels travaux sont entrepris en 2026 pour faire progresser les priorités et les buts énoncés au Plan décennal?

Le plan de travail, qui sera élaboré conjointement par la Ville et la Table de direction une fois que le plan sera approuvé par le Comité et le Conseil, permettra de s’adapter à l’évolution de la situation pour veiller à ce que le soutien apporté soit ciblé, efficace et adapté. Voici un aperçu des travaux qui sont déjà en cours et qui feront partie du plan de travail de 2026.

- *Intégration des systèmes dans les secteurs de la santé et du logement* : Nous allons renforcer l’intégration des systèmes dans les secteurs de la santé et du logement et améliorer les résultats en matière de logement en facilitant l’accès à des services de santé appropriés pour les personnes en situation d’itinérance ou de logement précaire ou vivant dans des logements communautaires ou accompagnés de services de soutien. À la suite du Forum des dirigeantes et des dirigeants de la santé et du logement qui s’est tenu en décembre 2024, Santé publique Ottawa, la Ville d’Ottawa, la Table de direction sur le logement et l’itinérance et d’autres partenaires communautaires ont travaillé ensemble pour promouvoir les mesures recommandées dans le cadre du Forum et arrimer le travail au Plan décennal de logement et de lutte contre l’itinérance actualisé. Le 10 avril 2026, Santé publique Ottawa, la Ville d’Ottawa, Logement communautaire d’Ottawa, Santé Bruyère, le Royal, Salus d’Ottawa et L’Hôpital d’Ottawa organiseront conjointement un symposium sur la santé et le logement.

L'activité réunira des dirigeants du secteur, des établissements d'enseignement postsecondaire, des représentants du gouvernement et des élus, des dirigeants du secteur privé, des gens d'affaires et des médias. Les participants pourront découvrir des modèles de collaboration, examiner les nouvelles données probantes et tracer la voie vers une meilleure synergie entre les systèmes de santé et de logement. À la suite de cette rencontre, Santé publique Ottawa, la Ville d'Ottawa et des partenaires du secteur formaliseront un plan d'action pour mettre en œuvre les prochaines étapes.

- *Mettre fin à l'itinérance chez les jeunes* : Un engagement visant à mettre fin à l'itinérance chez les jeunes d'ici 2030 a été officiellement annoncé en septembre 2025. La Ville collaborera avec la communauté pour élaborer une stratégie axée sur l'éradication de l'itinérance chez les jeunes dans la communauté. Dans un premier temps, la stratégie sera déployée en amont pour identifier les jeunes à risque et veiller à ce qu'ils bénéficient du soutien nécessaire pour obtenir et conserver un logement approprié. Le projet est mené conjointement avec l'Alliance pour mettre fin à l'itinérance Ottawa et des partenaires du secteur de la jeunesse.
- *Prévention et réorientation* : En partenariat avec l'Alliance pour mettre fin à l'itinérance, la Ville continuera de miser sur le succès des programmes pilotes de réorientation hors des refuges et accompagnera plus particulièrement les gens pour les aider à trouver et accéder à un logement sûr et approprié dans leur communauté au lieu de se rendre dans un refuge.
- *Rapprochement amélioré et coordonné* : En transformant le modèle actuel de rapprochement pour qu'il soit capable de répondre à l'évolution des besoins de tous les membres de la communauté, la Ville et ses partenaires délaissent l'approche programme par programme au profit d'un modèle d'approche coordonné à l'échelle du système qui comprend trois axes principaux : des réponses coordonnées aux besoins des personnes en situation d'itinérance sans refuge, le renforcement de l'engagement communautaire et de la gestion des espaces publics, ainsi que l'harmonisation de l'allocation des ressources et de la mesure du rendement.
- *Logements avec services de soutien* : Conformément à la vérification municipale des logements accompagnés de services de soutien qui a eu lieu en 2025, un plan de travail est en cours d'élaboration pour aider la Ville, Santé publique Ottawa et des partenaires du secteur du logement avec services de soutien à collaborer et à se coordonner au chapitre des démarches de financement, des possibilités de partenariat, de l'arrimage du financement et d'un mécanisme de rapport sur les résultats dans le secteur des logements avec services de soutien.

- *Stratégie pour les familles en situation d'itinérance* : Cette stratégie vise à aider les familles à se stabiliser et à trouver le chemin le plus court vers un logement sûr et approprié. Elle orientera les efforts de modernisation du système de refuges pour les familles et de logements de transition afin qu'il reflète mieux les réalités actuelles du logement et le passage à une approche axée sur la gestion des cas en matière de logement.

16. Quelles sont les prochaines étapes?

Après l'approbation du Plan décennal par le Conseil, les prochaines étapes immédiates pour la Ville et la Table de direction seront notamment d'élaborer conjointement le plan de travail pour 2026-2027 et de concevoir un processus d'examen annuel afin de s'assurer qu'il demeure adapté aux besoins de la communauté au fil du temps. Au fil de la mise en œuvre du plan actualisé, le renforcement et le peaufinement des systèmes de données pour mieux suivre les progrès réalisés dans l'écosystème de services intégrés demeureront une priorité absolue. Il s'agit notamment d'améliorer la qualité des données, de combler des lacunes dans les rapports et de créer les ponts nécessaires pour comprendre comment les efforts déployés à l'échelle du système s'influencent mutuellement.

17. À qui puis-je m'adresser si j'ai des questions sur le Plan décennal et les prochaines étapes?

Voici des liens utiles pour vous renseigner sur le Plan décennal et les prochaines étapes.

Ville d'Ottawa

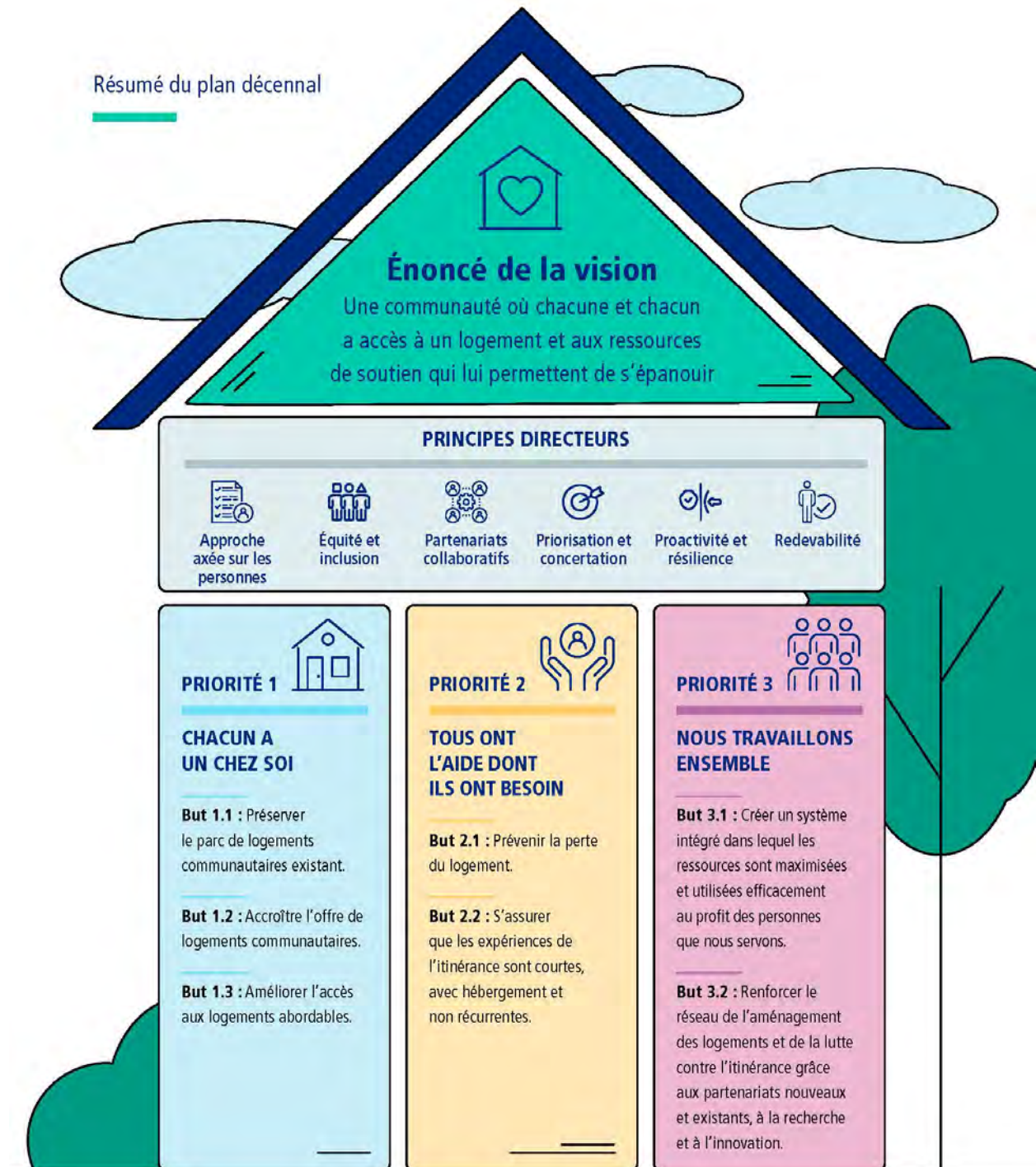
Site Web : [Logement et itinérance | Ville d'Ottawa](#)

Courriel : housinglogement@ottawa.ca

Table de direction sur le logement et l'itinérance

Site Web : [Accueil | Table de direction sur le logement et l'itinérance](#)

Courriel : info@HHLTOttawaTDLI.ca



SPECTRE DU LOGEMENT ET DE L'ITINÉRANCE

